

LES ENTREPRISES ET LE BENELUX : BRISER LES BARRIÈRES POUR LES PME ET AU-DELÀ



Aujourd'hui, la Chambre des Métiers du Luxembourg, la Fédération des Artisans, la Fedil, MKB-Nederland, l'UCM, Unizo, VBO-FEB et VNO-NCW se sont réunis pour exprimer leur appréciation collective de la coopération de longue date entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas au sein de l'Union Benelux. Pionnière en matière de coopération régionale, l'Union Benelux a largement contribué à promouvoir la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes au sein du Benelux et de l'Europe.

Depuis sa création en 1958, l'Union Benelux a fait ses preuves en luttant contre les obstacles concrets pour les entreprises en Europe. La coopération trilatérale au sein de l'Union Benelux, qui fonctionne comme un « laboratoire pour l'Europe », a permis de résoudre des questions pratiques, allant de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et de l'établissement de règles communes pour le transport par poids lourds, en passant par la poursuite de l'harmonisation du Marché Intérieur pour le commerce de détail ainsi qu'à la stimulation de la transition énergétique dans le cadre de la coopération énergétique de la mer du Nord.

Les pays du Benelux étant les États membres de l'UE les plus densément peuplés, ils font face à des défis communs, notamment en termes d'équilibre entre les objectifs socio-économiques (par exemple, le développement économique et le logement public) et d'autres objectifs de politiques publiques en termes d'espace et de ressources (par exemple, la biodiversité et la politique de l'environnement). Reconnaissant la nature unique de ces défis, l'Union Benelux considère être un partenaire apprécié et utile dans l'exploration de solutions visant à concilier ces objectifs de politiques publiques, par exemple par le biais d'un système d'autorisations plus intelligentes et de solutions digitales.

En outre, l'Union Benelux a un rôle important à jouer dans l'agenda plus large de l'UE. L'Union Benelux peut ainsi contribuer à l'identification des obstacles au Marché Intérieur et aider activement dans l'intégration progressive du Marché Unique de l'UE. En outre, l'Union Benelux peut servir de plateforme pour coordonner étroitement les positions

nationales avant les négociations de l'UE afin de renforcer le poids de nos intérêts communs et pour éliminer les goulets causés par des transpositions de directives européennes divergentes et pour appliquer de manière coordonnée les réglementations européennes notamment en relation avec la libre circulation au sein du Benelux.

À la lumière de la future présidence belge de l'Union Benelux et du programme de travail Benelux, nous estimons que le Benelux peut saisir l'opportunité en relevant les défis pour les petites et moyennes entreprises (PME). Afin de libérer tout le potentiel d'une coopération économique plus étroite au sein de l'Union Benelux, la Chambre des Métiers du Luxembourg, la Fédération des Artisans, la Fedil, MKB-Nederland, l'UCM, Unizo, VBO-FEB et VNO-NCW appellent à l'établissement d'un agenda pour identifier et résoudre les obstacles concrets pour les PME au sein de l'Union Benelux dans les domaines stratégiques suivants :

1. TRAVAILLEURS FRONTALIERS

- **Détachement transfrontalier de travailleurs :**

La législation relative au détachement de travailleurs diffère d'un État membre à l'autre (par exemple, les exigences de notification et les exemptions temporelles diffèrent). Ces règles divergentes ainsi que les procédures qui en découlent sont non seulement longues et coûteuses pour les entreprises, en particulier pour les PME, mais constituent également un obstacle important à la libre circulation des travailleurs. Les États membres du Benelux devraient créer un groupe de travail chargé de travailler sur une simplification des procédures actuelles de détachement de travailleurs dans le Benelux, par exemple en créant davantage d'exceptions pour certains détachements de courte durée et en traduisant les principales dispositions des conventions collectives de travail afin d'en simplifier le respect.

- **Télétravail transfrontalier :** L'augmentation du nombre de télétravailleurs transfrontaliers peut avoir des conséquences fiscales et de sécurité sociale importantes pour les employeurs et les employés (c'est-à-dire que le travailleur



transfrontalier peut être imposé à la fois dans le pays de résidence et dans le pays d'accueil). Les défis fiscaux et de sécurité sociale liés au télétravail pour les travailleurs transfrontaliers doivent être relevés dans les plus brefs délais. Les fédérations d'entreprises exhortent les États membres du Benelux à trouver des solutions pratiques et praticables à ces défis et demandent à l'Union Benelux de les aider.

- **Apprentissages transfrontaliers** : Les États membres du Benelux devraient envisager une meilleure promotion des apprentissages transfrontaliers et des processus de reconnaissance entre les pays du Benelux, en jetant un pont entre les différents systèmes d'éducation et de formation professionnelle.

2. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- **Don de biens invendus** : Pour des raisons de TVA, il est actuellement plus avantageux, dans de nombreux cas, de détruire des biens invendus que de les donner à des organisations caritatives. L'Union Benelux devrait être le pionnier d'un accord entre les États membres visant à créer une exemption de TVA pour le don de biens invendus afin de promouvoir l'économie circulaire. L'introduction d'une déduction non limitée de la TVA pour les dons caritatifs s'avère triplement avantageuse : pour l'environnement, les entreprises, les clients et les communautés.
- **Mise en œuvre du règlement sur les emballages et les déchets d'emballages** : Les États membres du Benelux devraient coordonner autant que possible la mise en œuvre du règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages une fois qu'il aura été adopté, afin de garantir que les mouvements transfrontaliers d'emballages et de déchets d'emballages soient aussi fluides que possible, permettant ainsi aux entreprises de commercer sans entraves au sein du Benelux. Les États membres du Benelux devraient échanger les bonnes pratiques en matière de prévention des déchets, de systèmes de réutilisation et de recyclage des emballages (domaine dans lequel le Benelux est déjà premier en classe en Europe).

3. MARCHÉS PUBLICS

- **Marchés publics transfrontaliers** : Les procédures des marchés publics divergent fortement d'un État membre à l'autre. Ces procédures largement différentes posent des problèmes aux entrepreneurs qui souhaitent participer aux appels d'offres publics, en particulier aux PME. Nous pensons que les obstacles aux procédures de marchés publics doivent être identifiés et éliminés afin de garantir un accès réciproque aux marchés publics. À cet égard, nous soutenons l'initiative récente d'un groupe d'experts composé d'avocats et d'universitaires belges, néerlandais et luxembourgeois visant à améliorer l'accès aux marchés publics et nous sommes prêts à coopérer dans le cadre de cette initiative.

4. COORDINATION FISCALE :

- **Procédures de conformité et coordination des accises** : Les différences de procédures en matière de TVA entre les États membres du Benelux continuent de constituer un obstacle aux activités transfrontalières et sont coûteuses à respecter. Les États membres du Benelux devraient étudier la possibilité d'harmoniser davantage les procédures de mise en conformité en matière de TVA, afin de promouvoir un système de conformité fiscale plus simple qui stimule les activités transfrontalières. En outre, une meilleure coordination des taux d'accises entre les États membres aiderait à améliorer les conditions de concurrence dans les régions frontalières.

En conclusion, nous pensons que les domaines stratégiques décrits ci-dessus contribuent à saisir les opportunités et à relever les défis pour les entreprises au sein de l'Union Benelux, ce qui en fera un environnement plus propice aux affaires, en particulier pour les PME. Nous nous sommes engagés à contribuer à l'établissement d'un agenda Benelux pour les PME et nous estimons que les recommandations contenues dans la présente déclaration représentent un premier pas vers une coopération plus étroite dans ce domaine.
